

République française

Département de la
Haute-SavoieArrondissement de
Thonon- Les- BainsCommune de
CERVENS**Convocation**
du 06/12/2024**Nombre de
conseillers :**En exercice : - 13
Quorum : ----- 07
Présents : --- 10Absents : ----- 03
Pouvoirs : ----- 01
Votants : ----- 10**VOTE**Pour : ----- 10
Contre : ----- 00
Abstentions : --- 00**Foncier****Délibération**
N°2024-51**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

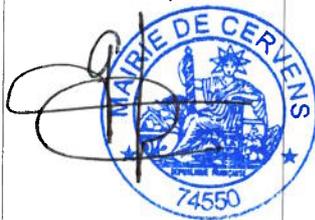
Le : **17 DEC. 2024**

Reçue en Préfecture

Le : **17 DEC. 2024**

Mise en ligne sur le site

de la commune

Le : **17 DEC. 2024****Gil THOMAS, Maire****DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS****SEANCE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2024 à 19H30**

L'an deux mille vingt-quatre le dix décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Étaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie / FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge / NOEL Ruta/ MASSON Thibault/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : CHATEAU Baptiste / PROFFIT Thierry / SANDRAL Linda.

Procuration(s) : Thierry PROFFIT a donné pouvoir à Catherine VUARGNOZ

Secrétaire de séance : M Serge LEYDIER

OBJET : Mandatement d'une agence immobilière pour la vente d'un terrain route des Mélies.

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

La Commune est propriétaire d'un terrain sis route des Mélies en face du cimetière cadastré ZN 73 à diviser pour 600 m2 qu'elle souhaite mettre à la vente.

Le prix de vente estimé du terrain est de 180 000 €. Le Maire, propose, pour donner la meilleure publicité à cette offre de vente, de solliciter le concours des professionnels de l'immobilier. Il est ainsi proposé de faire appel à l'agence « Century 21 » - avenue de l'église - 74140 SCIEZ.

Il est précisé qu'une nouvelle délibération détaillée sera prise

Madame Coralie DECOMBARD ne prend pas part au débat ni au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE le mandatement de l'agence « Century 21 » de SCIEZ dans le cadre de la vente du terrain mentionné ci-dessus.
- ⇒ AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Serge LEYDIER